L'ESSENTIEL À RETENIR



Définition et dépôt du Dessin et Modèle

Définition

Un Dessin et Modèle, ou DM, protège l'apparence de produits industriels ou artisanaux. Cette apparence doit être caractérisée par des éléments visuels comme par exemple ses contours, ses couleurs, sa forme.

On distingue les « dessins », à 2 dimensions, et les « modèles » à 3 dimensions.

Deux conditions de validité incontournables

- La nouveauté : elle s'apprécie sans limite dans le temps et dans l'espace. Vous pouvez effectuer vous-même des recherches sur les DM existants
- Le caractère propre : ne doit pas susciter une impression de déjà-vu par rapport à un dessin ou un modèle auparavant divulgué



Mais tout ne se protège pas par un DM, il existe quelques restrictions. Il y en a peu, mais il faut les connaître pour choisir la protection la plus adaptée.



Pour rappel : Une idée ne se protège pas. Seuls les moyens esthétiques mis en oeuvre pour matérialiser une idée sont protégés.

Exemple : on ne protège pas l'idée de faire des meubles en kit mais on protège la forme du meuble luimême.



Dépôt Un DM est protégé pour une durée de 5 ans

renouvelable jusqu'à 25 ans maximum. Il peut être effectué par des personnes physiques (créateurs indépendants ...), des personnes

morales (entreprise, quelle que soit la structure), des associations etc...

Le dépôt se fait en ligne sur le site de <u>l'INPI</u> et peut comprendre au maximum 100 modèles ou reproductions de modèles.

Dans le dossier de dépôt, un point d'attention doit être particulièrement apporté sur les reproductions fournies (dessins, images) qui ne doivent porter que sur une seule création à la fois et d'une qualité suffisante pour obtenir la meilleure protection possible. Il faut également veiller à <u>éviter les</u> <u>irrégularités</u> lors du dépôt pour qu'il soit valide.







Enregistrement, vie du titre

Enregistrement

L'INPI procède à un **contrôle de votre demande** sur la forme (le formulaire, les redevances ...) et vérifie le respect d'une des conditions de fond, celle liée à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

Après examen, et sous 3 à 4 mois environ, l'INPI enregistre votre création. Celle-ci sera alors protégée à compter de votre date de dépôt.

S'agissant du coût de la protection, il dépendra du nombre de créations que vous souhaitez protéger.

Vie du titre

Pour prolonger la protection et continuer à faire valoir ses droits, un DM doit être renouvelé.

Avant la fin du délai de 5 ans, il faut donc prendre le temps d'analyser l'intérêt que représente cette création pour l'entreprise. Certaines créations seront abandonnées (mais pourraient restées protégées par le droit d'auteur) et d'autres feront l'objet d'un renouvellement.

Vous pouvez exploiter vous-même vos dessins et modèles ou les faire exploiter par d'autres, en les vendant ou en concédant **une licence**. Dans ce second cas, il faut simplement penser à le signaler à l'INPI pour que les tiers en soient informés et que les droits de tous soient respectés.



